



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2023/051

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 25 mai 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAEKE - MME BAUDIN - M. BEZEUX - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - M. CHEVRIER - M. CHOPLAIN - M. CURTIT - M. DEROIN - M. FICHERE - M. GAUTHERON - M. GIRARDOT - M. GUERDER - M. HAMOUDI - M. LEJEUNE - M. MANDRAY - M. PENNEQUIN - MME PUIG - M. QUIVOGNE - M. RICHARD - M. ROCARD - M. THIEBAUD - MME THUEL - M. TOURNIER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ARNAUD - M. BOUDET - MME BRATIGNY - MME BRUNAUD - MME CARTIER - M. CELLARD DU SORDET - M. DESARMENIEN - M. DEVAUX - M. GARNERONE - MME GAUTHIER - MME HUE - MME MICHEL - M. PARIZON - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - M. SIFFERLIN - MME WAGNER - M. ZOBERI

Membres excusés :

MME CLERC - M. DENIS - M. DONATONI - M. FERRARI - MME LECOMTE - M. PETAMENT - MME PISTOIA - MME RAMISSE - M. ROUBALLAY - MME TENERAND - MME TOITOT-MICHELIN

PERF 2023 – 2024 - 2025

Programme Environnemental Régional Fédérateur

Accompagnement des entreprises et des territoires à la transition énergétique et à l'économie circulaire par les CCI de Bourgogne Franche-Comté

Demande AIDE ADEME

Descriptif

Le 27 octobre 2022, les membres de l'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté ont voté à l'unanimité la délibération n° 2022/42 autorisant le Président à solliciter une aide de l'ADEME et du Conseil Régional pour le programme PERF 2023.

Le Conseil Régional a établi une convention annuelle conforme à la délibération d'octobre 2022.

En parallèle, l'ADEME Bourgogne Franche-Comté a déposé un projet pluriannuel pour soutenir le programme sur les années 2023, 2024 et 2025.

Le soutien fort de ce programme s'inscrit dans la dynamique du Réseau de la Transition Économique et Écologique de Bourgogne Franche-Comté (RT2E) qui est animé, coordonné et soutenu par l'ADEME et la Région.

1. Rappel du contexte et enjeux

En 2022, les enjeux de la transition écologique et énergétique sont plus que jamais présents pour les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. L'urgence du changement climatique et la pression sur les ressources conduisent à une réforme en profondeur des politiques publiques, des approvisionnements en énergie et en matières premières, des habitudes d'achat et de comportement du grand public. Les entreprises, en tant qu'acteurs du territoire et impliquées dans la mondialisation, doivent s'adapter et répondre à la demande tant des grands donneurs d'ordre (filières) que des consommateurs.

Les prochaines années s'annoncent critiques pour les entreprises de toute taille, au vu du contexte géopolitique et énergétique.

2. Objectifs du programme PERF 2023 - 2024 - 2025

Le programme PERF 2023 – 2024 - 2025 s'appuiera sur 21 conseillers CCI dont 16 spécialisés en environnement énergie, représentant 8 équivalents temps plein par an, pour :

- Sensibiliser 900 entreprises par an,
- Accompagner 500 projets par an de performance énergétique, de déploiement des énergies renouvelables, de prévention des déchets, d'économie circulaire, de transition écologique,
- Apporter un appui à 10 territoires pour faciliter la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets à destination des entreprises.

3. Durée

Le programme d'une durée de 3 ans débutera le 01/01/2023 pour se terminer le 31/12/2025.

4. Budget

PLAN DE FINANCEMENT	2023	2024	2025	TOTAL
Animation				
ADEME (animation 30k€/ETP/an)	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	720 000,00 €
ADEME (frais externes 80%)	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	144 000,00 €
REGION BFC (complément aide ADEME pour atteindre 50% frais animation)	84 480,00 €	84 480,00 €	84 480,00 €	253 440,00 €
CCI BFC	324 480,00 €	324 480,00 €	324 480,00 €	973 440,00 €
ENTREPRISES	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL	708 960,00 €	708 960,00 €	708 960,00 €	2 126 880,00 €

La part de financement du Conseil Régional sera soumise annuellement à des délibérations pour 2024 et 2025.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté

AUTORISE le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une demande d'aide à l'ADEME pour la réalisation du programme environnement régional PERF 2023 – 2024 - 2025.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 25 mai 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de votants : 44

Vote pour : 44

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 25 mai 2023

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS

